



Ligue aéromodélisme Centre Val de Loire

« La Valette” 18170 SAINT PIERRE LES BOIS

Procès-verbal

de l'assemblée générale de la ligue d'aéromodélisme du Centre Val de Loire

L'an deux mil vingt-trois, le samedi vingt-huit janvier, les membres affiliés à la Ligue d'aéromodélisme relevant de la région Centre Val de Loire se sont réunis en assemblée générale à PARCAY-MESLAY (37) Maison des Sports de Touraine, sur convocation du président de la Ligue par lettre datée du huit janvier deux mil vingt-trois.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, avant l'entrée en séance, par chaque participant disposant de voix.

Mr Claude SCHNÜRER a présidé la séance, en sa qualité de président de la Ligue d'Aéromodélisme Centre Val de Loire.

Le président de séance a constaté que 24 associations affiliées étaient présentes ou représentées sur 47 au total. Il déclarait ainsi que l'assemblée générale, régulièrement constituée, pouvait valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise (*voir état élargement joint*).

Le président de séance rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de l'AG précédente (PV en ligne sur le site de la Ligue <http://lamcvl.ffam.asso.fr/cr-lam-cvl/> rubrique CODIR)
- Rapport moral et d'activité de la LAM CVL par le président
- Vote de l'assemblée sur le rapport moral du Président et sur le rapport d'activité de la LAM.
- Rapport financier du trésorier de la LAM CVL
- Rapport des vérificateurs aux comptes.
- Vote de l'assemblée générale sur le rapport financier.
- Budget prévisionnel 2023
- Vote du budget prévisionnel 2023
- Calendrier prévisionnel des manifestations de la responsabilité de la LAM : QPDD, Ailes et Brevets 2023. Les responsables des clubs ont été invités à envoyer avant le 15 janvier 2023, leurs prévisions en la matière.
- Questions diverses : seules les questions ayant un intérêt d'ordre général pour l'assemblée seront traitées.

Le président de séance a proposé que les adoptions des résolutions soumises à l'assemblée générale soient votées à main levée sauf demande contraire d'au moins un participant disposant d'un droit de vote. Les débats ont été ouverts à chaque fois que nécessaire sur chaque thème porté à l'ordre du jour ; il a été donné réponse en séance aux questions posées.

RESOLUTIONS ASSEMBLEE GENERALE DU 03 DECEMBRE 2016	RESULTAT DU VOTE
<p>Première résolution - Approbation du compte rendu de l'AG précédente. L'assemblée générale approuve le compte rendu de l'AG précédente.</p>	<p>Majorité - 2 clubs se sont abstenus (CHARTRES absent lors de l'AG précédente) et ST AMAND MONTROND</p>
<p>Deuxième résolution - Vote de l'assemblée sur le rapport moral du président (voir pièce jointe). L'assemblée générale approuve le rapport moral du Président ainsi que le rapport d'activité de la LAM.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>Troisième résolution - Vote de l'assemblée sur le rapport financier. L'assemblée générale approuve de rapport financier de la LCVDL après contrôle des vérificateurs aux comptes.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>Quatrième résolution : - Vote du rapport des vérificateurs aux comptes exercice 2022 (voir pièce jointe en date du 27 janvier 2023)</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>Cinquième résolution - Vote du budget prévisionnel. L'assemblée générale après avoir entendu la présentation du projet de budget prévisionnel de la ligue d'aéromodélisme, vote le dit budget.</p>	<p>Majorité avec 23 voix et 1 abstention (ICARE 28)</p>

Liste à jour des membres du CODIR :

Président : Claude SCHNÜRER (club 1671) (délégué Départemental CDAM 18)

Président d'honneur : Jacques BLANCHARD (club 0194)

Secrétaire générale : Philippe MARIE (club 0573)

Trésorier : Richard NEVEUX (club 0546) (délégué Départemental CDAM 37)

Membres :

Médecin : Jean-Luc PAYET (club 1671)

Délégué CHER : Claude SCHNÜRER (club 1671)

Délégué INDRE : Alain CARNOLI (club 0111)

Délégué INDRE ET LOIR : Richard NEVEUX (club 0546)

Délégué EURE ET LOIR : Bruno MANFREDI (club 0006)

Délégué LOIR ET CHER : Johannes POTSCHE (club 1688)

Délégué LOIRET : Arnaud PINEAU (club 0175)
Au poste de membre du CODIR : Gilles GUYENET (club 0650)

Concernant la formation des dirigeants,

Le président de la Ligue a rappelé qu'en 2018, une action a été lancée visant à organiser dans les ligues des formations administratives pour les dirigeants de clubs. Ces formations sont l'occasion de faire des rappels sur la vie des clubs, les différentes tâches qui incombent aux dirigeants, les précautions à prendre pour éviter les problèmes, les aides que peut apporter la FFAM à ses structures.

Lors de l'assemblée, les présidents des clubs de MALESHERBES (45) et CHARTRES (28) se sont proposés à accueillir une formation de dirigeants au sein de leur club. Modalités suivront après contact avec la fédération.

Ecole Française d'aéromodélisme :

Seulement 4 clubs se sont portés volontaires et sont reconnus au sein de la fédération :

- Les Ailes Rabelaisiennes
- CAT 37
- CACH 37
- MACCT 37

Il semble que les modalités pour obtenir ce label sont contraignantes et les clubs n'y voient pas un intérêt probant.

Création d'un CDAM :

La FFAM serait favorable à condition que le département verse une subvention.

Refonte de la formation QPDD :

Les QPDD ont été prolongées jusqu'à la fin de l'année 2023.

Il est à noter que les QPDD sont désormais classées en 4 catégories :

- QPDD Voilure fixe (avion et planeur)
- QPDD voilure tournante (hélicoptère et drone)
- QPDD aérostat
- QPDD particulier pour les turbines

Examineurs QPDD :

Le label examinateur QPDD, pour une très grande partie des examinateurs actuels, arrive à échéance. Des sessions « formation examinateurs QPDD » vont donc se dérouler dans le premier semestre.

La Région va être découpées en trois avec un responsable par secteur qui se fera épauler par les délégués départementaux :

- Claude SCHNÜRER : département 18 et 36
- Jacques BLANCHARD : département 28 et 45
- Richard NEVEUX : département 37 et 41.

Il sera recherché des volontaires motivés et disponibles pour les futures séances de passages de QPDD.

Rappel concernant les demandes ANS :

Comme il a déjà été rappelé, l'idéal est de se regrouper entre clubs.
Le trésorier de la Ligue peut vous adresser le modèle de la demande.
A ce jour, seul le département de l'Indre et Loire a déposé une demande.

Déclaration à la DGAC :

Quand un terrain a été supprimé (département de l'Indre), une déclaration doit être obligatoirement transmise à la DGAC.

Questions diverses :

- Les questions formulées par les clubs du CABV 28 et CHATEAUROUX, ainsi que les réponses de la Ligue sont joints au présent document.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12 heures 30

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et par le secrétaire de séance.

Fait à ST PIERRE LES BOIS, le 13 février 2023

M. Philippe MARIE
Secrétaire de séance

M. Claude SCHNÜRER
Président de Ligue Centre Val de Loire

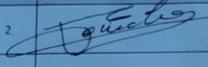
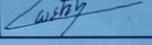


Pièces jointes : Feuille de présence
Rapport des vérificateurs aux comptes exercice 2023
Budget
Rapport activité du président.

Ligue	Département	Code	Structure	Président	(Représentant d'un autre club)	(Représentant du club)	Nombre de licenciés	Nombre de licences	Nb total voix	Signatures
LAMCVL	CHER	0107	AERO MODELISME BOURGES - AMB	M JACQUES JEAN FRANCOIS		M. JACQUES	54	54	3	
LAMCVL	CHER	0551	BOURGES AEROSPATIALE MODELES	M LHEUREUX Gérard		M.LHEUREUX	32	32	2	
LAMCVL	CHER	0573	MODELE AIR CLUB DE MEREAU	M MAZELIER Eric		M.MARIE	15	15	1	
LAMCVL	CHER	0596	C.M. GRACAYAIS DES VALLEES VERTES	M BARBIER Cedric			14	14	1	
LAMCVL	CHER	0675	CLUB MODELISTE SAINT AMANDOIS	Mme DOUCHY Josette			16	16	1	
LAMCVL	CHER	0708	M. R. VOLANTS VIERZONNAIS	M TURPIN Pascal	M.SCHNURER		10	10	1	
LAMCVL	CHER	1671	MODELE AIR CLUB DE LA FORETRIE	M SCHNURER Claude		M.SCHNURER	8	8	1	
LAMCVL	INDRE-ET-LOIRE	0066	LES AILES RABELAISIANNES	M CLERISSE Jean-Jacques		M.CLERISSE	78	78	3	
LAMCVL	INDRE-ET-LOIRE	0067	CHOUETTE CLUB 37	M NORMAND Yves			17	17	1	
LAMCVL	INDRE-ET-LOIRE	0102	CLUB AEROMODELISTE DE TOURAINE	M PERCHERON Daniel		N. PERCHERA	29	29	2	
LAMCVL	INDRE-ET-LOIRE	0504	CLUB D AERO. DE LA CHOISILLE (CACH)	M FIEVRE Eric		M.PURET	49	49	2	
LAMCVL	INDRE-ET-LOIRE	0528	EQUIPE LOCHOISE D AERO MODELISME	M BAGLAN NICOLAS <i>Nicolas Lucien</i>		M.BOUCHER	24	24	2	
LAMCVL	INDRE-ET-LOIRE	0546	M. A. C. COMMANDANT TULASNE	M HOLLEY JACQUES			74	74	3	
LAMCVL	INDRE-ET-LOIRE	0591	AERO MODELISME CLUB DE TOURAINE	M GRACIA Jean Jacques		Excusé	18	18	1	
LAMCVL	INDRE-ET-LOIRE	0776	LES PETITES AILES RENAUDINES	M CATEAU BERNARD		M. CATEAU	20	20	2	
LAMCVL	INDRE-ET-LOIRE	1575	PETITS HOMMES VOLANTS RADIOCOMMANDES	M PERROT LEGROS DAVID			8	8	1	
LAMCVL	EURE ET LOIR	0006	ILLIERS COMBRAY ASTRO AERO. R. C. 28	M TOUTUT FRANCOIS-XAVIER		M. MANFREDI	22	22	2	

24 Associations → 45 voix

LAMCVL	EURE ET LOIR	0234	AVIA SPORT MODELE CLUB	M ALBERT Jean-François	M. ALBERT	23	23	2	
LAMCVL	EURE ET LOIR	0320	C. A. DE LA VALLEE DE LA BLAISE	M QUENISSET Gilles		24	24	2	
LAMCVL	EURE ET LOIR	0882	AERO MODELE CLUB DE CHATEAUDUN	M PIZANTI Thierry	PPAINTI	25	25	2	
LAMCVL	EURE ET LOIR	0921	C. A. DE CHARTRES	M BRESSON ETIENNE		68	68	3	
LAMCVL	EURE ET LOIR	1636	AEROMODELISME CLUB DIGNY JAUDRAIS 28	M BIDAUT JOEL		16	16	1	
LAMCVL	EURE ET LOIR	1703	LES POTRIOTS VOLANTS	M COSTE Didier		9	9	1	
LAMCVL	INDRE	0034	AIR MODELE ISSOUDUN	M RIET Serge		35	35	2	
LAMCVL	INDRE	0075	AIR MODELE CHATEAUROUX	M AUGUET Christophe	M. AUGUET	43	43	2	
LAMCVL	INDRE	0111	MODELE AIR CLUB CASTRAIS	M CAIA JEAN CHARLES	M.CARNOU	22	22	2	
LAMCVL	INDRE	0151	CLUB MODELISTE BLANCOIS	M INGREMEAU Didier		18	18	1	
LAMCVL	INDRE	0302	AEROMODELE CHABRIOT	M GERMAIN ADELIN		11	11	1	
LAMCVL	INDRE	0412	CLUB MODELISTE BUZANCEEN	M REDON Pascal		10	10	1	
LAMCVL	INDRE	0436	AERO MODELE CLUB CHATILLON - AMCC	M JOFFROY XAVIER		3	3	1	
LAMCVL	INDRE	1719	TOURNON AEROMODELISME	Mme LECOMTE Hervine		4	4	1	
LAMCVL	LOIR-ET-CHER	0014	AIR MODELES CLUB COUR CHEVERNY	M GRATEAU Jean-Claude		25	25	2	
LAMCVL	LOIR-ET-CHER	0053	AEROMODELE CLUB DES BRUYERES (AMCB)	M GAUFFENY Philippe	GAUFFENY	20	20	2	
LAMCVL	LOIR-ET-CHER	0162	CLUB AEROMODELISME DE BLOIS LE BREUIL	M MORIN Mattieu	Excusé	40	40	2	
LAMCVL	LOIR-ET-CHER	0340	RADIO MODELE CLUB DE VINEUIL	M THIAVILLE Gerard		43	43	2	

LAMCVL	LOIR-ET-CHER	0774	CHATILLON AEROMODEL 41	M MARIE Gerard		22	22	2	
LAMCVL	LOIR-ET-CHER	0958	AIR MODELES CLUB ROMORANTIN	M GUENARD THIERRY		33	33	2	
LAMCVL	LOIR-ET-CHER	1688	AEROMODELE CLUB DE LA BRISSE	M POTSCHE JOHANNES	T. POTSCHE	7	7	1	
LAMCVL	LOIRET	0071	RADIO COMMANDE MALESHERBOISE	M POINCLoux JEROME	Poincloux	32	32	2	
LAMCVL	LOIRET	0106	AIR SANDILLON	M CHAMPION JEAN PIERRE		27	27	2	
LAMCVL	LOIRET	0119	C.A.M. DU GATINAIS - JEAN MERMOZ	Mme LION ANNICK	Excusée	44	44	2	
LAMCVL	LOIRET	0175	R.C.M.C. ORLEANAIS	M FAUVET JEREMY		68	68	3	
LAMCVL	LOIRET	0194	UNION AEROMODELISME ORLEANS (UAO)	M PILLER MICHEL		13	13	1	
LAMCVL	LOIRET	0217	AERO CLUB DU GIENNOIS	M ROUSSEAU Pascal		15	15	1	
LAMCVL	LOIRET	0402	AERO CLUB DE CLERY SAINT ANDRE	M CHEVILLON JACQUES		16	16	1	
LAMCVL	LOIRET	0643	LES AIGLETTES	M TURQUIN FRANCK		17	17	1	
LAMCVL	LOIRET	0650	AIR MODEL CLUB DU LOIRET	M GUYENET Gilles		19	19	1	
LAMCVL	LOIRET	0949	CLUB MAGDUNOIS D A. M.	M COUSTATI Laurent	M. COUSTATI	37	37	2	

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2023
DE LA LIGUE d'AEROMODELISME CENTRE VAL DE LOIRE
RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES EXERCICE 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous, soussignés Daniel LEAUTE et Robert CHAMPION, avons procédé en date du 27 janvier 2023 à la vérification des éléments comptables de la Ligue d'Aéromodélisme Centre Val de Loire mis à notre disposition pour l'exercice 2022 par le trésorier Richard NEVEUX.

Après avoir consulté en détail, avec attention et en toute liberté les différents documents, il ressort :

- qu'aucune erreur de procédure n'a été constatée.
- que les documents qui nous ont été présentés sont parfaitement tenus, clairs et explicites
- que les questions que nous avons posées se sont vu apporter des réponses claires et sans ambiguïté.
- que le trésorier a le souci de tenir les comptes de la Ligue de manière rigoureuse et exemplaire.

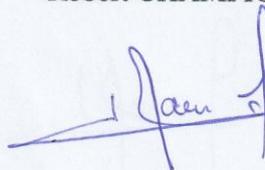
C'est donc sans aucune réserve que nous donnons notre accord à l'Assemblée Générale pour donner quitus à la trésorerie pour le présent exercice.

Fait à Parçay-Meslay, le 27 janvier 2023
Les vérificateurs aux comptes

Daniel LEAUTE



Robert CHAMPION





Ligue d'AéroModélisme CENTRE VAL DE LOIRE
DÉTAIL DU BILAN ACTIF AU : 31 décembre 2022
Période du : 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

<u>ACTIF CIRCULANT</u>		15266.60
BANQUES, ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILES		
512001 Compte courant	949.29	
512002 Livret épargne1	14317.31	
Total Banques, Etablissements Financiers & Assimilés	15266.60	
<u>TOTAL GENERAL BILAN ACTIF</u>		15266.60



Ligue d'AéroModélisme CENTRE VAL DE LOIRE
DÉTAIL DU BILAN PASSIF AU : 31 décembre 2022
 Période du : 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

<u>CAPITAUX PROPRES</u>		15266.60
FONDS ASSOCIATIF - CAPITAL & RÉSERVES		
102000 Fonds associatif sans droit de reprise	17473.27	
Total Fonds Associatif - Capital & Réserves	17473.27	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		
129000 Résultat de l'exercice (déficit)	-2206.67	
<u>TOTAL GENERAL BILAN PASSIF</u>		15266.60



Ligue d'AéroModélisme CENTRE VAL DE LOIRE
DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT: PRODUITS AU 31 décembre 2022
Période du : 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

<u>PRODUITS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</u>		3451.91
VENTES PRODUITS FINIS - PREST. SERVICES - VENTES MARCHANDISES		
708000 Prestations de services	692.40	
Total Ventes Produits Finis - Prest. Services - Ventes Marchandises	692.40	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		
741203 Subvention FFAM	1379.00	
Total Subventions d'Exploitation	1379.00	
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
756000 Cotisations Membres	1175.00	
Total Autres Produits de Gestion Courante	1175.00	
PRODUITS FINANCIERS		
788000 Autres produits financiers	205.51	
Total Produits Financiers	205.51	
<u>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</u>		1574.19
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
875000 Dons en nature Produit	1574.19	
Total des Contributions Volontaires en Nature	1574.19	
<u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (DÉFICIT)</u>		2206.67
<u>TOTAL GÉNÉRAL</u>		7232.77

Résultats Produits 1 / 1



LAM CVL PREVISIONNEL 2022

Budget 2022					
CHARGES	Réalisé 2022	Prévisionnel 2022	PRODUITS	Réalisé 2022	Prévisionnel 2022
60. Achats	882.00 €	2 300.00 €	70. Ventes, prestations, production	882.40 €	800.00 €
Prestations de services	692.40 €	900.00 €	Repas AG et formations	692.40 €	800.00 €
Matières et fournitures	299.60 €	500.00 €	--		
Matiers et fournitures stages		900.00 €			
61. Services extérieurs		230.00 €	74. Subventions d'exploitation	1 584.51 €	4 800.00 €
Locations		150.00 €	Fédération nationale	1 379.00 €	2 800.00 €
Entretien			ANS		
Assurances			Ligue ou comité régional		
divers banque		80.00 €	- Comité départemental		
			- Associations (clubs)		
			--		
62. Autres services extérieurs	1 718.98 €	595.00 €	Collectivités territoriales (hors prestations)		
Honoraires			- Commune		
Publicité			- Communauté de communes (ou d'aggl.) :		
Déplacement - mission - réception	1 393.59 €	250.00 €	- Département		
divers	105.39 €	115.00 €	- Région		2 000.00 €
Cotisation CROG	220.00 €	230.00 €	--		
65. Autres charges	3 800.00 €	3 760.00 €	75. Autres produits de gestion courante		1 275.00 €
Subvention Allee e	3 800.00 €	600.00 €	Cotisations	1 175.00 €	1 275.00 €
Jeunes compétiteurs		1 300.00 €			
Compétitions		1 250.00 €			
Actions départementales		600.00 €			
67. Charges exceptionnelles			77. Produits exceptionnels		
Total des charges	8 610.88 €	8 875.00 €	Total des recettes	2 278.81 €	8 875.00 €

Charges indirectes			Ressources indirectes		
66. Emplois des contributions volontaires en nature			67. Contributions volontaires en nature		
Personnel bénévole		2 000.00 €	Bénévolat valorisé		2 000.00 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
dons en nature			Dons en nature		
Frais déplacements		2 500.00 €	Reconstitution ou remboursement		2 500.00 €
TOTAL charges indirectes		4 500.00 €	TOTAL ressources indirectes		4 500.00 €



Ligue d'AéroModélisme CENTRE VAL DE LOIRE

SAIN

DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT: CHARGES AU 31 décembre 2022

Période du : 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

<u>CHARGES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</u>		5658.58
ACHATS STOCKÉS - MARCHANDISES & AUTRES ACHATS		
606320 Matériel équipement avion accessoires	299.60	
Total Achats Stockés - Marchandises & Autres Achats	299.60	
SERVICES EXTÉRIEURS		
613200 Locations immobilières 1	60.00	
Total Services Extérieurs	60.00	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		
625000 Déplacements, missions et réceptions	509.79	
625700 Réceptions AG	883.80	
626000 Frais postaux et frais de télécommunications 1	14.35	
627000 Services bancaires et assimilés	91.04	
Total Autres Services Extérieurs	1498.98	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
657000 Subventions versées par l'association	3800.00	
Total Autres Charges de Gestion Courante	3800.00	
<u>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</u>		1574.19
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
865000 Dons en nature Charge	1574.19	
<u>TOTAL GÉNÉRAL</u>		7232.77

Résultats Charge 1 / 1

CENTRE VAL de LOIRE

Allocation de budgets
pour les départements

Allocation de budgets
Dept vers la ligue

Année en cours	2022		
Etat comptable de la LAM	31/12/2022		
	LAM seule	Total compte LAM +DEPT	
Crédit→	3 451.91 €	3 451.91 €	
Débit→	5 068.88 €	5 068.88 €	
Soldec→	-1 607.07 €	-2 208.87 €	
Solde BQ1 rapproché→	949.29 €	Solde livret rapproché→	14 317.31 €

Etats comptables des départements

	Dept. 18 Dept. Cher	Dept. 28 Dept. Eure-et-Loir	Dept. 38 Dept. Indre	Dept. 37 Dept. Indre-et-Loire	Dept. 41 Dept. Loir-et-Cher	Dept. 45 Dept. Loiret
Report N-1→	628.19 €	258.22 €	1 117.90 €	84.00 €	450.97 €	3 188.82 €
Crédit→						
Débit→					100.00 €	489.80 €
Soldec→	628.19 €	258.22 €	1 117.90 €	84.00 €	350.97 €	2 699.02 €



RAPPORT MORAL et d'ACTIVITE de la LAM CVL

L'évolution de la politique d'attribution subventions A.N.S.

Les subventions A.N.S.

La loi de finances 2019 a voté la création de « l'agence nationale du sport » chargée de la haute performance et du développement de l'accès à la pratique sportive. Cette agence détentrice des fonds nationaux les reverse aux fédérations sportives. Les demandes sont donc à faire auprès de la Fédération Française d'Aéromodélisme via la Ligue qui doit apposer son avis circonstancié. Très peu de dossiers sont montés à la fédération. Eventuellement un regroupement de plusieurs clubs peut être fait.

Ristourne et subventions FFAM

Pour 2022, la FFAM a accordé à la LAMCVL 2666 euros de rétrocession sur les licences et les clubs. Les Ligues ont vu leurs dotations baissées de la part de la fédération.

Déclaration des terrains – DGAC :

Il est rappelé que la Ligue doit être tenu au courant des changements de terrains d'évolution et en particulier les projets éoliens ou panneaux.

Il est demandé aux présidents des clubs (et particulièrement aux nouveaux responsables) de s'assurer qu'ils détiennent une convention avec les propriétaires. En cas de litige si aucun document n'existe la fédération ne pourra apporter son aide sous aucune manière. Il est précisé que les terrains déclarés ne donnent pas la priorité sur le survol de ceux-ci par des aéronefs grandeurs.

Les effectifs (au 31/12 de chaque année) :

Les effectifs :

Dép	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2020-2021	2021/2022
18	205	182	166	145	149
28	225	204	199	200	187
36	173	146	140	136	146
37	328	332	333	348	317
41	216	198	199	191	190
45	393	376	349	302	288
	1540	1438	1386	1322	1277

Les licences compétitions

LICENCES COMPETITION 2022						
Discipline	18	28	36	37	41	45
Drone Sport		5		6		
Vol circulaire commandé		1	2			
Vol radiocommandé aéronef motorisé	9	3	3	19	6	10
Vol radiocommandé planeur	7	13	2	19	6	2
Vol libre	3			3		8
TOTAL	19	22	7	47	12	20

La formation

Les ailes

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
OR	5	2	1	0	0	1
ARGENT	11	6	8	0	3	4
BRONZE	16	5	1	0	11	11

Les brevets

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	46	18	23	1	3	22

Les écoles de formation

Les écoles de formation sont transformées en Ecole Française d'Aéromodélisme. Très peu de demande sur la Région.

Les rencontres et compétitions :

L'activité des clubs reprend timidement. Les délégués départementaux sont invités à faire remonter sur la Ligue les plannings des départements.

En 2022 :

Début	Libellé	Sous-type	Catégories
06/02/2022	Compétition fédérale	Vol libre intérieur	Vol libre intérieur
05/03/2022	VL EXT TTES CATEGORIES SAUF F1E	Vol libre extérieur	Vol libre extérieur
06/03/2022	VOL LIBRE EXT TTES CATEGORIES SAUF F1E	Vol libre extérieur	Vol libre extérieur
26/03/2022	VOL LIBRE EXT TTES CATEGORIES SAUF F1E VOL LIBRE EXT TTES CATEGORIES SAUF	Vol libre extérieur	Vol libre extérieur
27/03/2022	F1E	Vol libre extérieur	Vol libre extérieur
17/04/2022	Compétition fédérale	Vol libre intérieur	Vol libre intérieur
24/04/2022	Compétition fédérale	Vol libre intérieur	Vol libre intérieur
07/05/2022	Compétition fédérale	Planeur RC	F3Q - Catégorie Planeur remorqué
08/05/2022	Compétition fédérale	Motoplaneur électrique RC	Motoplaneur électrique RC
08/05/2022	Compétition fédérale	Racer RC	Racer RC
14/05/2022	Compétition fédérale	Motoplaneur électrique RC	Motoplaneur électrique RC
19/06/2022	Compétition fédérale	Planeur RC	Planeur Formule France 2000 F3A - Catégorie internationale Avion d
26/06/2022	Compétition fédérale	Avion de voltige RC	RC
26/06/2022	Compétition fédérale	Motoplaneur électrique RC	Motoplaneur électrique RC
28/08/2022	Compétition fédérale		
28/08/2022	Compétition fédérale	Motoplaneur électrique RC	Motoplaneur électrique RC
04/09/2022	Compétition fédérale	Vol libre extérieur	Vol libre extérieur
25/09/2022	Compétition fédérale	Motoplaneur électrique RC	Motoplaneur électrique RC
01/10/2022	Compétition fédérale	Vol libre extérieur	Vol libre extérieur
11/12/2022	Compétition fédérale	Vol libre intérieur	Vol libre intérieur

Les subventions Régionales

Il est rappelé que les clubs organisateurs de championnats peuvent et doivent demander des subventions auprès des conseils départementaux et régionaux.

Aides aux clubs formateurs par la LAMCVL. Révisables en fonction dotation de la FFAM :

La LAM à décider d'aider les clubs formant des ailes d'argent et d'or (aides aux jeunes).

LAM CVL subvention versées sur opérations 2022
--

Subvention jeunes compétiteurs FAI :

Léo CHENE en vol libre	500€
Nicolas CHANSARD en motoplaneurs F5J	500€

Subvention club jeunes compétiteurs en championnat de France :

CAT Joël Antoine CHAMBLET en Electro7	100€
---------------------------------------	------

Subvention Ailes d'argent (100€) et d'or (150€): Total 550€

Nom	Prénom	Libellé	Code	Structure actuelle
BOUCHER	Maxime	Aile - Argent - Avion	DEPT028	ILLIERS COMBRAY ASTRO AERO. R.C. 28
COLLACHOT	Clément	Aile - Argent - Avion	CDAM018	AERO MODELISME BOURGES - AMB
PECHEVY	Hugo	Aile - Or - Avion	CDAM018	AERO MODELISME BOURGES - AMB
CIROT	Woryatt	Aile - Argent - Avion	CDAM037	LES AILES RABELAISIENNES
GIRARD	Loris	Aile - Argent Avion	CDAM037	M. A. C. COMMANDANT TULASNE

Subventions clubs :

Chatillon aéromodèle : Subvention d'investissement 100€ par LAM 100€ sur fonds délégué 41.

R.C.M.C.O : subvention 2 modèles indoor click21 RC 299.60€ sur fonds délégué 45.

DATES RETENUES par la LAM POUR PASSAGE AILES BREVETS QPDD :

Il est rappelé que les brevets et QPDD sont du ressort de la LAM CVL. Les organisateurs doivent se conformer aux directives de celle-ci, inchangées depuis plusieurs années. (deux examinateurs un du club organisateur, un désigné par le délégué départemental). Les noms des examinateurs doivent être transmis à la LAM pour vérifications. Les imprimés doivent être clairs et renseignés correctement).

Il a été demandé lors de la convocation à l'AG de fournir les dates prévisibles. Très peu de clubs ont fait remonter leurs dates ?...

03 septembre BOURGES (BAM)
10 septembre AIR MODEL CLUB DU LOIRET
08 octobre Les AILES RABELAISIENNES

0175	R.C.M.C. ORLEANAIS	Séance de passage d'ailes, rotors et brevets	2023-05-27
0175	R.C.M.C. ORLEANAIS	Séance de passage de QPDD	2023-05-27
0006	ILLIERS COMBRAY ASTRO AERO. R.C. 28	Séance de passage d'ailes, rotors et brevets	2023-06-25
0006	ILLIERS COMBRAY ASTRO AERO. R.C. 28	Séance de passage d'ailes, rotors et brevets	2023-09-24
0075	AIR MODELE CHATEAUROUX	Séance de passage de QPDD	2023-05-06
0075	AIR MODELE CHATEAUROUX	Séance de passage d'ailes, rotors et brevets	2023-05-06
0504	CLUB D AERO. DE LA CHOISILLE (CACH)	Séance de passage d'ailes, rotors et brevets	2022-05-08

-Fonctionnement des CDAM.

Si vous pensez que votre département peut vous verser des subventions à la condition d'avoir un comité départemental vous devez en demander la création. Les délégués départementaux sont invités à contacter leur département pour cela.

Formation des dirigeants.

La fédération désire refaire une journée formation sur la Région. Quel club peut se porter volontaire ? Une salle à prévoir pouvant accueillir une vingtaine de personne et un restaurant à proximité.

ralph, d'hermes

Transmission des AG aux ligues.

Les présidents des clubs sont invités à le faire. Cela permet de connaître les modifications de bureau. De plus cela permet à la Ligue de se rendre compte de l'activité des clubs.

Refonte de la formation.

Les QPDD sont valables jusqu'à fin de l'année 2023.
Nous allons prévoir des séances passage QPDD.

ARRETE MANIFESTATION : (arrêté du 10/11/2021 – JO du 16/11/2021).

Mise en place de journées portes ouvertes avec appel au public possible non soumise à autorisation préfectorale. Les pilotes doivent posséder la QPDD pour évoluer lors de ces journées.

QPDD pour les SAPA valable 3ans avec renouvellement sur participation à des SAPA (**déclaration par les directeurs des vols. Liste transmise à la fédération pour enregistrement**).

Transformation en QPDD JPO au bout de 3 ans qui seront valables 10 ans (si pas de participation à un SAPA).

Autorisation exploitation :

Mail du président de la fédération :

Comme évoqué la dernière lettre aux clubs, suite à la sortie de l'arrêté aéromodélisme, la FFAM va demander à la DGAC une autorisation d'exploitation qui couvrira l'ensemble de ses clubs et de ses licenciés.

Cela permet à la fois de simplifier la vie des clubs qui n'ont pas la démarche à faire mais également d'éviter d'engorger les services de la DGAC.
Les clubs bénéficieront de fait des dispositions que nous discuterons dans l'autorisation fédérale.

Il convient donc de préciser aux clubs affiliés qu'ils n'ont aucune démarche particulière à effectuer et qu'ils ne doivent pas renvoyer le cerfa mentionné dans l'arrêté.

Pour information, j'ai officiellement fait la demande à la DGAC pour la FFAM et j'ai reçu une première version de l'autorisation.
Je ne manquerai pas de vous tenir informé dès que nous aurons signé la version finale.

RESTITUTION VISIO ENTRE FEDE ET LAM



Visio fédé.pdf

- a PDD - classement détenteur
Double commande.

**ASSEMBLEE GENERALE
LIGUE D'AEROMODELISME CVL**

QUESTION(S) ECRITE(S)

*A adresser à la LAMCVL pour le 15/01/2023 dernier délai
à lamcvl@comite.ffam.asso.fr*

Nota : seules les questions pour lesquelles le club qui a posé la question est effectivement présent à l'assemblée générale seront traitées.

M ou M^{me} Manfredi Bruno

Président(e) de l'association représentant des Clubs du 28 N° de club 0320

Souhaite poser en assemblée générale la ou les questions suivantes :

Le Club du CAVB souhaiterait connaître les modalités d'attribution des aides de la ligue car ce club vit actuellement sur ses réserves en constante diminution.

Le club du CAVB a acquis cette année un ensemble de Radio commande pour relancer l'écolage au sein de son association et a effectué des travaux de piste pour rendre celle-ci accessible aux handicapés moteur.

Serait-il possible d'avoir une aide financière même symbolique pour aider ce club dans la nouvelle direction prise ?

Pour rappel ce club a bénéficié de subvention de la FFAM en 2015, 16 et 17 de l'ordre de 50 à 70 €

Signature du président et tampon de l'association :



PROJET DE RÉPONSE A LA QUESTION ÉCRITE DE MAFREDI Bruno DÉLÉGUÉ DU DÉPARTEMENT 28

**Objet de la demande : obtenir une aide financière pour le club 320
CAVB.**

Point1: modalités d'attribution des aides de la ligue.

- aide à la formation:

100€ pour une aile d'argent,
150€ pour une aile d'or.

- aide à la compétition:

50€ par concours régional déclaré et transmission des résultats à la ligue.
500€ maximum pour un jeune sélectionné dans une équipe de France.

- subvention exceptionnelle à un club, CDAM ou département.

Une participation peut être accordée, sur présentation d'un dossier écrit, après approbation par le CODIR de la ligue.

- Transmission des demandes de subventions FFAM.

Instruction des demandes de subventions d'investissement transmises par les clubs concernant l'achat de terrain, l'aménagement terrain, les demandes exceptionnelles, les bancs de démarrage et les tondeuses.

Proposition de dotation des clubs formateurs, en principe tous les trois ans pour les clubs avec une école de formation agréée et en activité, en fonction de leur activité pour les autres clubs. 8 à 10 clubs dotés par an (20 % des clubs de la ligue)

instruction des demandes de subvention ANS concernant le développement de la pratique (priorité 1), le développement éthique et citoyenneté (priorité 2) et la formation (priorité 3) . Les actions de la demande doivent dépasser 1500€ et la subvention sera de 50 % maximum. Un projet associatif est à fournir.

Instruction des demandes de bourse pour les compétiteurs

instruction des demandes de subventions à la Région pour les manifestations importantes.

- Autres subventions directes de la FFAM

30€ par aile de bronze obtenues dans l'année pour le club.

Subvention en fonction du bilan annuel d'activité du club (de 500 à 500€)
pour les clubs retenus .

Point 2. activité du club.

Activité déclarée en 2015,2016,2017 permettant d'obtenir une petite subvention FFAM lié au bilan.Reprise des activités en 2022 (ailes ,brevets et expo)

Effectif passant d'une trentaine à 24 en 2022 avec peu ou pas de cadets/juniors.

Dotation d'un avion école en 2020 pour relancer l'école de formation bloquée par le Covid. Achat par le club d'une radio pour remplacer la radio en 41 MHz de l'avion école.

6 licenciés avec le brevet A, 9 sont télépilotes.

Remise en état de l'abri en bordure de piste suite au vol des tôles du toit et aménagement d'un accès à la piste pour les handicapés sur les finances du club.

Difficulté pour obtenir une subvention de la ville de Dreux, le siège social du club étant dans la commune de Marville-Moutiers-Brulé. Les subventions départementales favorisent les clubs avec des jeunes.

Le club ne dispose d'aucune réserve financière et ne peut donc pas financer une action quelconque même subventionnée.

Conclusion

La ligue peut mettre le club sur la liste des clubs dotés par la FFAM ou lui acheter directement le matériel dont elle a besoin pour relancer son école de formation.

En dernière extrémité la ligue peut lui octroyer une subvention exceptionnelle du montant de l'achat des radios faites en 2022.

Pour la survie du club, il doit absolument augmenter ses disponibilités financières en recrutant des jeunes permettant d'obtenir des subventions. Une augmentation de la cotisation club est également à prévoir.

**ASSEMBLEE GENERALE
LIGUE D'AEROMODELISME CVL**

QUESTION(S) ECRITE(S)

*A adresser à la LAMCVL pour le 15/01/2023 dernier délai
à lamcvl@comite.ffam.asso.fr*

Nota : seules les questions pour lesquelles le club qui a posé la question est effectivement présent à l'assemblée générale seront traitées.

M Auguet Christophe

Président(e) de l'association Air Modèle Châteauroux_N° de club 0075

Souhaite poser en assemblée générale la ou les questions suivantes : ...

- quel sont les aides auquel les clubs peuvent prétendre : atelier formation, écolage, manifestation et entretien du club

-trouver les dossiers de manifestation et autre sur le site

- Pourquoi doit-on aller glaner des informations sur les sites des autres ligues

-ou trouver les informations sur les manifestations des clubs LAM CVL

-*"Le plan de compte 2020 des associations (**Règlement ANC n° 2014-03 (PCG)**) a rendu plus difficile La tâche du trésorier, l'usage d'un tableur n'est plus adapté pour l'élaboration du bilan comptable et les logiciels dédiés sont d'un prix trop élevé.*

Est-ce qu'il serait possible de mutualiser un outil via la FFAM adapté à notre activité, peu onéreux et permettant respecter la législation en matière de comptabilité."

-les CDAM n'existant plus le solde du compte étaient de combien ? Et est à ce jour de combien? cette somme doit être distribuée au clubs CVL merci de nous donner le mode de répartition et à quels besoins pouvons-nous être aidé financièrement,

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

PROJET DE RÉPONSE A LA QUESTION ÉCRITE DU PRÉSIDENT DU CLUB 075 CHÂTEAUROUX

Objet de la demande : questions du club 075 Air Modèle Châteauroux.

Point1: aides aux clubs.

Atelier formation : subvention d'investissement, « demandes exceptionnelles », ANS.

Écolage: dotation des clubs formateurs FFAM, ANS.

Manifestations: manif très importante type CHF ou internationale , la Région Centre et le conseil départemental ,300€ de la LAM pour un CHF ,50€ de la LAM par concours fédéral organisé.

Entretien du club : subventions investissement FFAM « aménagement terrain ».

Liste des aides possibles :

- aide à la formation:

100€ pour une aile d'argent,
150€ pour une aile d'or.

- aide à la compétition:

50€ par concours régional déclaré et la transmission des résultats à la ligue.
500€ maximum à un jeune sélectionné dans une équipe de France.

- subvention exceptionnelle à un club, CDAM ou département.

Une participation peut être accordée, sur présentation d'un dossier écrit, après approbation par le CODIR de la ligue.

- Transmission des demandes de subventions FFAM.

Instruction des demandes de subventions d'investissement transmises par les clubs concernant l'achat de terrain, l'aménagement terrain, les demandes exceptionnelles , les bancs de démarrage et les tondeuses.

Proposition de dotation des clubs formateurs, en principe tous les trois ans pour les clubs avec une école de formation agréée et en activité, en fonction de leur activité pour les autres clubs. 8 à 10 clubs dotés par an (20 % des clubs de la ligue)

instruction des demandes de subvention ANS concernant le développement de la pratique (priorité 1), le développement éthique et citoyenneté (priorité 2) et la formation (priorité 3) . Les actions de la demande doivent dépasser 1500€ et la subvention sera de 50 % maximum. Un projet associatif est à fournir.

Instruction des demandes de bourse pour les compétiteurs

instruction des demandes de subventions à la Région pour les manifestations importantes.

- Autres subventions directes de la FFAM

30€ par aile de bronze obtenues dans l'année pour le club.

Subvention en fonction du bilan annuel d'activité du club (de 500 à50€) pour les clubs retenus .

Point 2 trouver les dossiers de manifestations

Site FFAM/ club/ manifestations, 5 manifestations ont été déclarées par le club en 2022.

Point 3. Glaner des informations sur les sites des autres ligues. Les informations sont sur le site FFAM rubrique « contenu informatif ». Les comptes rendus des AG et des CODIR de la LAM sont sur le site de la LAMCVL .Je n'ai pas trouvé beaucoup d'informations sur les sites des autres ligues. Vous pouvez contacter votre délégué départemental ou un membre de la ligue.

Point 4. Informations sur les manifestations de la LAMCVL . Site FFAM/club/espace fédéral/manifestations/calendrier fédéral puis filtrage par ligue et type de manif.

Point 5. Plan comptable et logiciel dédié. Il existe des logiciels gratuits mais peu soutenu et des logiciels peu coûteux et suivi , par exemple celui du CDOS36 pour 55€/an. Vous pouvez demander à l'AG de la FFAM d'étudier la fourniture d'un logiciel adapté, encore faut-il que de nombreux clubs le demande... Une seule demande dans la LAM.

Point 6. Finances du département 36. Les finances du 36 sont gérés par le délégué départemental . Je vous rappelle que lors d'une réunion des clubs du 36 avec la LAM , vous avez refusé d'élire un délégué et bloquant ainsi volontairement le système.Le délégué départemental gère environ 1100€ et les commandes sont faites par le trésorier de la LAM.

Conclusions

Les demandes de subventions doivent être établies suivant un calendrier précis défini par la FFAM et les organismes étatiques. Elles sont instruites pour le délégué départemental et la ligue que les clubs du 36 ignorent depuis des années.

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de votre délégué départemental et des membres du comité directeur de la ligue. Les CR des CODIR de la LAMCVL contiennent des informations importantes .

Le club dispose d'environ de 20000€ en banque.

Une réunion des nouveaux dirigeants de club est souhaitable pour définir le rôle de chaque entité.